

AVIS

Il est porté à la connaissance des habitants de Leudelange que le collège échevinal, dans sa séance du 01 août 2025, a édicté le règlement temporaire en matière de circulation suivant à l'occasion d'un événement pour les besoins du bâtiment numéro 12 dans la zone d'Activités « Am Bann » dans la rue Léon Laval à Leudelange :

Stationnement interdit (C,18)

Du mardi 07 octobre 2025 de 07.00 heures jusqu'au dimanche 12 octobre 2025 à 00.00 heures, le stationnement est interdit dans la rue Léon Laval, du côté pair, sur le tronçon longeant le bâtiment numéro 12, sur une longueur de 20 mètres, excepté pour les véhicules en relation avec l'évènement.

Cette disposition est indiquée par le signal C, 18 .

Leudelange, le 04 août 2025.

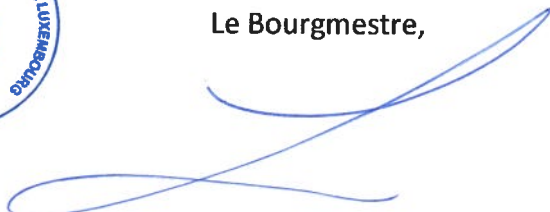
Le Secrétaire,



Marc Thill



Le Bourgmestre,



Lou Linster